

LA PERSONNE DÉCÉDÉE AU SIÈGE DE LA SÛRETÉ URBAINE D'ORAN

La justice ordonne l'autopsie du corps de la victime

P24

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Plus de 2 400 morts au cours des 10 premiers mois de 2020

P24

FRANCE

Nicolas Sarkozy jugé pour corruption, une première

P15



RÔLE DE L'ÉCOLE DANS LA TRANSMISSION DE LA COVID-19

Fermeture ou pas, la polémique s'installe



ABDERRAHMANE BENBOUZID (MINISTRE DE LA SANTÉ)

Les faibles cas enregistrés n'exigent pas la fermeture

MEZIANE MERIANE (SNAPEST)

"L'école fait partie des éléments de transmission du virus"

P3

JUSTICE

Plusieurs procès d'activistes reportés

Plusieurs cours et tribunaux ont eu hier à traiter des affaires relatives aux activistes politiques détenus ou en liberté provisoire. Nombre de ces accusés ont vu leur procès reporté à des dates ultérieures. Seuls les procès des activistes Fodil Boumala et Ali Kared ont été fixés au 14 juin prochain, pour le premier, et le 31 août pour le deuxième. Concernant Fodil Boumala, il s'agit d'un procès en appel concernant la deuxième affaire, suite à son arrestation le 14 Juin 2020 programmé pour le 7 Décembre 2020 à la cour d'Alger. Le verdict, en première instance, a été rendu public le 15 octobre dernier au tribunal de Dar El-Beida (Alger). Il a été condamné à verser une amende de 50 000 DA dans l'accusation d'incitation à attroupement non armé (article 100 aînéa 1 du code pénal) et relaxé dans les accusations d'outrage à corps constitué (article 146 du code pénal), publications pouvant porter atteinte à l'intérêt national (article 96 du code pénal) avec restitution des objets confisqués. Le parquet avait requis 2 ans de prison ferme et 100 000 Da d'amende à son encontre le 8 Octobre.

P3

ALGÉRIE-TURQUIE

Vers 5 mds de dollars d'échanges commerciaux

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Turquie peuvent atteindre "facilement" les 5 milliards de dollars par an, a indiqué hier l'ambassadrice turque à Alger, Mahinur Ozdemir Goktas, appelant les deux pays à travailler pour la conclusion d'un accord de libre échange qui favoriserait un partenariat gagnant-gagnant. Intervenant lors de la 4ème édition "Les débats de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC)-international", l'ambassadrice turque a souligné que l'objectif fixé par les présidents des deux pays d'atteindre les 5 milliards de dollars d'échanges était "possible" appelant à la mobilisation des opérateurs économiques algériens et turcs, notamment ceux du secteur privé, pour la réalisation de cet objectif. Elle rappelle, à ce propos, que le montant des échanges bilatéraux oscille entre 3,5 et 4,2 milliards de dollars en état d'équilibre pour les deux parties.

P5

Régions

MILA

Evolution de la surface agricole dédiée à l'arboriculture

P8

BATNA

Ouverture "au premier trimestre 2021" de deux nouveaux hôtels

P9

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

1005 nouveaux cas, 627 guérisons et 19 décès

P24

DJAMEL FOURAR (COMITÉ SCIENTIFIQUE)

120 employés de la Santé décédés depuis l'apparition du virus

• EHU de Blida: 17% des personnels soignants contaminés

P2

INDISPENSABLE DANS LE PROTOCOLE DE TRAITEMENT CONTRE LE CORONAVIRUS

Le médicament Lovenox rare dans les hôpitaux et les pharmacies

P2

Sport

FOOTBALL

Ahmad Ahmad suspendu pour cinq ans par la Fifa

P13



Brèves

INDISPENSABLE DANS LE PROTOCOLE DE TRAITEMENT CONTRE LE CORONAVIRUS

Le médicament Lovenox, rare dans les hôpitaux et les pharmacies

De nombreuses personnes atteintes de Coronavirus (Covid 19) ont révélé avoir eu le souffle coupé entre les pharmacies, à la recherche d'injections de Lovenox «0,4, 0,6» que les médecins prescrivent à leurs patients, que ce soit à l'hôpital ou en quarantaine à domicile, car elle n'était pas disponible même dans les hôpitaux. Les familles des patients Covid confirment que les médecins leur ont assuré de la nécessité de ces injections, malgré leur prix élevé, pour une durée de 10 jours, dans le protocole de traitement. L'injection de «Lovenox» ou «Enoxaparine», généralement administrée dans les hôpitaux pour les patients alités durant une longue période dans le but d'éviter les caillots sanguins, inhibe les réactions qui entraînent la coagulation du sang et des lésions d'organes tels que le foie, les reins et la rate. Le patient atteint de coronavirus a besoin de deux injections par jour, pendant une période de 10 jours. Et avec le nombre croissant de personnes infectées par l'épidémie, la pharmacie centrale s'est retrouvée en déficit, notamment avec la fermeture continue des frontières, la perturbation des mouvements d'importations et l'épuisement des stocks. Cet état de fait dément les récentes déclarations de responsables du ministère de la Santé. Pour eux, le déficit ne touche, en vérité, aucun autre médicament. Face à cette situation, les familles des patients ont eu recours à des interventions au niveau des hôpitaux et des laboratoires, et dans certains cas, ils les acquièrent des prix exorbitants au marché noir.

S. M

BATNA

Interdiction des fêtes de mariage et de circoncision

Le wali de Batna, Toufik Mezhoud, a promulgué une décision interdisant à travers les 61 communes de la wilaya l'organisation des fêtes de mariage et de circoncision dans les logements et maisons privées, considérées comme des facteurs favorisant la propagation du Covid-19, ont indiqué dimanche les services de la wilaya. Les services de sécurité ont été chargés dans le cadre de leurs compétences territoriales d'intervenir et d'ester en justice conformément aux dispositions pénales, le propriétaire de logement ou de la maison abritant ce genre de fêtes durant la période de confinement partiel à domicile, selon ce communiqué dont l'APS détient une copie. Ces mesures ont été décidées suite au non-respect des mesures de santé, de prévention et des dispositions de la distanciation sociale, selon le communiqué. Le chef de l'exécutif local a décidé le 9 novembre dernier une série de mesures et dispositions préventives pour lutter contre la propagation du coronavirus, selon les rappels contenus dans le communiqué. Il s'agissait, selon la même source de l'interdiction de tous les regroupements de personnes et de familles, la suspension de l'activité du transport urbain des personnes public et privé durant le week-end, la suspension de l'activité du transport en commun inter-wilaya et la fermeture des marchés de véhicules à travers tout le territoire de la wilaya. L'obligation du port des masques de protection, le respect du taux de 50% à l'intérieur des bus avec l'obligation du port des bavettes dans les routes, les lieux publics et de travail et les espaces ouverts ou fermés accueillant le public notamment les administrations, infrastructures publiques et de services avaient été imposés dans le cadre de ces mesures préventives, a-t-on rappelé.

R.N

DJAMEL FOURAR (COMITÉ SCIENTIFIQUE)

“120 employés de la santé décédés depuis l'apparition du virus”

Le Directeur de la prévention et la promotion de la santé, Dr. Djamel Fourar, a fait état hier de 120 employés du secteur de la santé décédés et 9 146 autres contaminés depuis l'apparition du coronavirus en Algérie.



Invité à la radio nationale en compagnie du ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid et du DG de l'INSP, Pr. Lyes Rahal, le porte-parole du Comité de suivi de l'évolution du coronavirus a précisé, en chiffres, que "jusqu'à, 120 employés de la santé, tous corps confondus, ont trouvé la mort et 9 146 autres ont été contaminés par le virus". Pr. Abderrazak Bouamra avait alerté sur la séroprévalence du Sars-Cov-2 en milieu pro-

fessionnel hospitalier, les professionnels étant "à l'avant-garde dans la prise en charge des citoyens", indiquant que les résultats de l'étude menée en collaboration avec l'Institut Pasteur d'Alger, ont fait ressortir un taux de 17,1% des personnels soignants testés positifs au coronavirus à l'hôpital Frantz-Fanon de Blida. La wilaya de Blida est considérée comme l'épicentre de la pandémie en Algérie et un échantillon précieux pour l'étude, a

souligné Pr. Bouamra, indiquant que le taux de séroprévalence chez les paramédicaux, médecins généralistes et pharmaciens étaient contre un taux de 37,6 % de cas asymptomatiques. L'application rigoureuse de l'isolement des personnes asymptomatiques a été "le meilleur moyen" pour casser la chaîne de transmission -notamment suite aux mesures préventives prises par les pouvoirs publics dès l'apparition de la pandémie qualifiées par Pr Bouamra d'"efficaces". Après une large propagation du virus, on ne peut détecter la personne, à l'origine de la transmission, a-t-il précisé. Pour faire face aux nouvelles vagues, il faut contrôler les cas asymptomatiques qui circulent librement et causent la propagation du virus. L'atteinte au coronavirus a causé la perte de plus de 100 professionnels, tous corps confondus, contre près de 9.000 soignants atteints, selon les données du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

R.N

EHU DE BLIDA

17% des personnels soignants contaminés

Les résultats préliminaires d'une étude menée par le service d'épidémiologie à l'Établissement hospitalier universitaire Frantz-Fanon de Blida, ont fait ressortir un taux de 17,1% des personnels soignants testés positifs au coronavirus. Supervisant l'étude menée en collaboration avec l'Institut Pasteur d'Alger, Pr. Abderrazak Bouamra a alerté sur la séroprévalence du Sars-Cov-2 en milieu professionnel hospitalier épuisé après neuf mois de dure besogne, précisant que parmi les 2 753 personnels soignants testés, 470 employés se sont révélés positifs, soit un taux de 17,1%. Première du genre, cette enquête réalisée durant la situation pandémique en Algérie, se veut "un indicateur" pour évaluer l'étendue de la pandémie, permettant ainsi de prendre les mesures préventives idoines aussi bien aux patients qu'aux personnels soignants. Cette étude constitue, également, "une référence" pour encourager la réalisation d'enquêtes pandémiques similaires dans d'autres wilayas, à

l'effet d'endiguer la propagation du virus et de protéger les corps de la santé afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mission au service du citoyen. La wilaya de Blida est considérée comme l'épicentre de la pandémie en Algérie et un échantillon précieux pour l'étude, a souligné Pr. Bouamra, expliquant l'exposition d'une partie du personnel ciblé par "une baisse de vigilance", tandis que l'autre partie a été contaminée, selon lui, en dehors de l'établissement. Le taux de prévalence des soignants testés positifs aux anticorps était, explique le même responsable, pratiquement égal indépendamment des tranches d'âge, avec 20,4% pour la fourchette de 45-49 ans, 20,2% pour les 50-54 ans et 20% pour les 20-24 ans. Afin d'éviter le flux de la matinée, l'étude, menée le soir, a fait ressortir un taux de séroprévalence de 20% pour les paramédicaux, médecins généralistes et pharmaciens (les plus touchés), 13,7% pour le personnel administratif et 11,9% pour les résidents. Réali-

sée sur une période de quatre mois, l'enquête a révélé aussi un taux de contamination de 9,6% pour les laborantins, 9,1% pour les maitres-assistants et plus contre 6,9% pour les assistants. Concernant le niveau scolaire des catégories atteintes, les résultats préliminaires de l'étude démontrent que les universitaires ont été les moins atteints avec un taux de 15,1%, ceux ayant un niveau secondaire (18,6 %), et ceux avec un niveau primaire (24,3 %). Par ailleurs, l'étude a révélé qu'un taux de 23 % d'atteinte a été enregistré lorsque trois soignants exercent dans une même salle, 18 % entre 2 et 3 soignants, 17% entre 1 et 2 soignants et 14,6 % pour au moins un soignant dans une salle. Selon la même étude, l'obésité constitue l'un des "plus graves facteurs" ayant causé des complications aux malades. La moyenne d'atteinte chez les 25 et 30 ans -dont la masse corporelle a dépassé 21% - est de 19,3%, contre une moyenne de 13,9% chez la catégorie 18-24

ans. Concernant les symptômes de la pandémie, l'étude a révélé que 54 % des cas présentaient des symptômes contre un taux de 37,6 % de cas asymptomatiques. L'application rigoureuse de l'isolement des personnes asymptomatiques a été "le meilleur moyen" pour casser la chaîne de transmission -notamment suite aux mesures préventives prises par les pouvoirs publics dès l'apparition de la pandémie qualifiées par Pr Bouamra d'"efficaces". Après une large propagation du virus, on ne peut détecter la personne, à l'origine de la transmission, a-t-il précisé. Pour faire face aux nouvelles vagues, il faut contrôler les cas asymptomatiques qui circulent librement et causent la propagation du virus. L'atteinte au coronavirus a causé la perte de plus de 100 professionnels, tous corps confondus, contre près de 9.000 soignants atteints, selon les données du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

RÔLE DE L'ÉCOLE DANS LA TRANSMISSION DE LA COVID-19

Fermeture ou pas, la polémique s'installe

La polémique s'est bel et bien installée entre les pour et les contre la fermeture des écoles en cette période de forte circulation du virus.



Pour les responsables de la santé, Comité scientifique et ministère de la Santé, tout comme les autorités politiques, à leur tête le Premier ministre, la situation, malgré sa gravité en général, ne nécessite pas la fermeture des écoles. Pour nombre de spécialistes, se référant aux études scientifiques spécialisées, les enfants, et les jeunes, d'une manière générale, sont plus armés contre le virus que les moins jeunes. Et de ce fait, il y a moins de risque de les voir

contracter le virus de la même manière et de la même facilité que les personnes âgées. Même si ces mêmes études confirment que les enfants restent des sujets contaminants. L'autre argument utilisé est que notre pays ne pourrait pas se permettre le luxe de fermer les écoles indéfiniment et laisser plus de 9 millions d'élèves dans la nature avec le risque, lourd de conséquences, de décrochage scolaire. Pour les partisans de fermeture, des syndicats et des parents d'élèves,

le problème réside dans la difficulté d'appliquer le protocole sanitaire dans ce secteur d'un grand manque de moyens, rendant l'application de la distanciation physique impossible. Pour eux, le risque est de voir un grand nombre d'enseignants et autres employés des établissements scolaires contracter le virus et de les transférer, à leur tour, en sujets contaminants partout où ils se rendent.

M.B

ABDERRAHMANE BENBOUZID (MINISTRE DE LA SANTÉ)

Les faibles cas enregistrés n'exigent pas la fermeture

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a affirmé, hier à Alger, que "les faibles" cas de contamination au nouveau coronavirus enregistrés de temps à autre en milieu scolaire n'exigent pas la fermeture de "tous les établissements éducatifs à l'échelle nationale". Invité de l'émission "Forum de la radio" diffusée sur les ondes de la chaîne 1 de la radio nationale, accompagné du directeur des services sanitaires au ministère de la Santé, Pr Lyes Rahal, et du directeur de la prévention et porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar, M. Benbouzid a souligné que le ministère

de la Santé recevait au quotidien des rapports exhaustifs du ministère de l'Éducation sur les nouveaux cas de contamination en milieu scolaire. "Les cas enregistrés ne sont pas inquiétants et n'exigent pas la fermeture de tous les établissements éducatifs à l'échelle nationale", a-t-il poursuivi. M. Benbouzid a ajouté que les vacances scolaires de par le monde "sont étudiées et les élèves s'étaient suffisamment reposés lors du confinement sanitaire et la fermeture des écoles", soulignant qu'"on ne peut, en aucun cas, sacrifier l'avenir des élèves tant que la plupart des établissements éducatifs ont adopté un plan rigoureux de prévention, meilleur que celui prévu dans le protocole sanitaire mis en

place par le comité spécialisé. Cependant, M. Benbouzid n'a pas écarté la fermeture de certains établissements mais uniquement en cas de forte contamination". Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait affirmé, samedi depuis T'pasa, que la fermeture des écoles en raison de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus "n'est pas à l'ordre du jour actuellement". En ce qui concerne les mesures à prendre en cas d'augmentation du nombre des personnes contaminées à travers le pays, le ministre a fait savoir que les pouvoirs publics s'y sont déjà préparés, à travers la mobilisation des moyens nécessaires au niveau des établissements hospitaliers notamment les lits et de l'oxygène, en sus de l'ins-

tallation, le cas échéant, d'hôpitaux de campagne en coordination avec les parties concernées, saluant le rôle du secteur privé, toutes spécialités confondues, dans le soutien du secteur public, en prenant en charge les patients. S'agissant de l'acquisition du vaccin anti Covid-19, M. Benbouzid a réitéré la disponibilité de l'Etat à l'importer dès la réunion de toutes les conditions requises dans ce vaccin, et après négociation avec les laboratoires qui disposent d'un vaccin "efficace" et recommandé par l'Organisation mondiale de la santé et du groupe "COVAX", auquel l'Algérie a adhéré pour sa sécurisation au profit des citoyens.

R.N

MEZIANE MERIANE (SNAPEST)

« L'école fait partie des éléments de transmission du virus »

Le coordinateur national du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest), Meziane Meriane, a indiqué qu'il n'est pas possible d'isoler l'école des autres éléments de transmission du Covid-19. « Il y a la rue : nous n'avons pas d'élèves internes. Si c'était le cas, on aurait mis en place un protocole et on l'aurait respecté mais les élèves à 4 heures sortent dans la rue, ils prennent le bus pour rentrer chez eux. J'ai vu de mes propres yeux, des élèves entassés comme des sardines dans des bus scolaires », a-t-il expliqué hier. Pour Meziane Meriane : « Quels que soient les moyens que vous allez mettre en œuvre à l'intérieur de l'établissement, à 16 heures tout revient à zéro. La problématique actuelle, ce n'est pas l'école. Si demain l'école fermait, le problème viendrait de la rue et là, c'est l'anarchie. Il y a encore des personnes qui ne croient pas à l'exis-

tence du virus. » Amené à donner son évaluation du protocole sanitaire au niveau des établissements scolaires, le coordinateur du Snapest a expliqué qu'au début « les moyens n'étaient pas du tout mis en place lorsqu'on avait annoncé la date de la rentrée pour le primaire, il y avait un intervalle de plus de 20 jours entre l'annonce et la rentrée effective. Pour le collège et le lycée, l'intervalle était d'un mois. On s'attendait à ce que ce temps soit mis à profit pour se préparer à faire face à la situation exceptionnelle. » Tout en relevant que « les élèves ont été divisés en groupes mais comme dans certains établissements scolaires, le problème de disponibilité des salles ne se pose pas, tous les élèves se retrouvent au sein de l'établissement en même temps », le syndicaliste a indiqué que « la distanciation est respectée dans les salles mais dans les couloirs et les cours, elle ne l'est pas. » « On nous annonce des foyers un peu partout

en l'absence de coordination entre les secteurs sanitaires et les établissements », a-t-il dit, en ajoutant avoir proposé au ministère de l'Éducation à ce que « la répartition des élèves se fasse sur la base de leurs lieux de résidence pour permettre de les isoler lorsque c'est nécessaire. » « J'avais proposé la cartographie sanitaire de la wilaya mais, malheureusement, nous avançons sans visibilité », a-t-il déploré. « Il est navrant de constater que les cours se font de la même manière qu'en temps normal alors qu'on avait suggéré un changement de méthode pour passer de celle purement académique, expositive, dans laquelle le cours magistral est donné et l'enfant écrit à une autre méthode interrogative basée sur des résumés qui seront transmis aux apprenants. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe », a-t-il regretté.

R.N

JUSTICE

Plusieurs procès d'activistes reportés

Plusieurs cours et tribunaux ont eu hier à traiter des affaires relatives aux activistes politiques détenus ou en liberté provisoire. Nombre de ces accusés ont vu leur procès reporté à des dates ultérieures. Seuls les procès des activistes Fodil Boumala et Ali Kared ont été fixés au 14 juin prochain, pour le premier, et le 31 août pour le deuxième.

Concernant Fodil Boumala, il s'agit d'un procès en appel concernant la deuxième affaire, suite à son arrestation le 14 Juin 2020 programmé pour le 7 Décembre 2020 à la cour d'Alger. Le verdict, en première instance, a été rendu public le 15 octobre dernier au tribunal de Dar El-Beida (Alger). Il a été condamné à verser une amende de 50 000 DA dans l'accusation d'incitation à attroupement non armé (article 100 alinéa 1 du code pénal) et relaxé dans les accusations d'outrage à corps constitué (article 146 du code pénal), publications pouvant porter atteinte à l'intérêt national (article 96 du code pénal) avec restitution des objets confisqués. Le parquet avait requis 2 ans de prison ferme et 100 000 Da d'amende à son encounter le 8 Octobre.

Arrêté samedi 14 juin devant sa maison, Fodil Boumala a été placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction (comparution immédiate) mercredi 17 juin, avec programmation de son procès (renvoyé) pour le dimanche 21 Juin.

Après son placement sous mandat de dépôt, que ses avocats trouvaient illégal car, ont -ils estimé, la peine ne peut pas dépasser 03 ans, vu les chefs d'inculpation, l'audience de Fodil Boumala a été avancée pour le 18 Juin, et la défense a plaidé pour sa relaxe. Il a été remis en liberté avec programmation de son procès pour le 2 Juin.

Chef d'inculpation : incitation à attroupement non armé (article 100 alinéa 1 du code pénal).

Par ailleurs, les procès de Mahdi Batrouni, Fouad Kalli, Nacir Guendouz et Salim Azzouz (libérés, après comparution immédiate le 19 octobre) sont renvoyés à une date ultérieure, après le premier renvoi du 9 Novembre 2020.

Pour rappel, arrêtés samedi 17 octobre, (leurs téléphones sont toujours confisqués) ces accusés ont été présentés devant le procureur du tribunal de Sidi M'hamed lundi 19 Octobre, puis en comparution immédiate, avec renvoi du procès à l'audience du 26 Octobre 2020.

Dans le même groupe, le verdict a été rendu public le 9 novembre 2020, au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger dans le procès des détenus Mustapha Guira et Ismaïl Ahmed. Les deux ont écoppé de 6 mois de prison avec sursis ainsi que leur compagnon Sadek Louil. D'autre part, Mustapha Guira et Ismaïl Ahmed ont quitté la prison le 9 Novembre. Le parquet avait requis 1 an de prison ferme et une amende de 100 000 Da à l'encontre des deux détenus Mustapha Guira et Ismaïl Ahmed ainsi que Sadek Louil, lors du procès au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, lundi 26 octobre.

TRIBUNAL DE SÉTIF: UN AN DE PRISON FERMÉ À L'ENCONTRE DE "M. HACHEMI, R. MOUSSAOUI ET ISLAM TEBOUCHE"

A Sétif, le verdict est tombé hier dans le procès de "Mourad Hachemi, Raouf Moussaoui et Islam Tebouche": Condamnation à 1 an de prison avec sursis et 50 000 Da d'amende chacun. Le parquet avait requis 3 ans de prison ferme avec mandat de dépôt et une amende à l'encontre de Mourad Hachemi, Raouf Moussaoui et Islam Tebouche, le 9 Novembre lors du procès qui a eu lieu au tribunal de Sétif, après plusieurs renvois. Pour rappel, ils sont sous contrôle judiciaire depuis le 10 Février dernier, après leur présentation au tribunal de Sétif.

CHIEF : SIX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS POUR FARID ABOUS

Dimanche dernier, le tribunal de Chef a condamné, en appel, l'activiste Farid Arous à 6 mois de prison avec sursis et 80 000 DA d'amende. Le parquet avait requis 1 an de prison ferme et 6 mois avec sursis, et une amende de 80 000 Da dont 50 000 Da de dommages et intérêts et 30 000 Da au Trésor public, à l'encontre de Farid Arous, le 15 Novembre lors de son procès en appel à la cour de Chef. Arous est accusé d'incitation à attroupement.

Synthèse : Idir D.

ALÉAS NATURELS

Les interventions ont coûté à l'Algérie 545 milliards en 16 ans

Les interventions lors de la survenance d'aléas naturels tels que les séismes, les inondations et les feux de forêts ont coûté à l'Algérie 545 milliards de DA au cours des 16 dernières années, a indiqué dimanche à Alger le délégué national aux risques majeurs, Afra Hamid.

Dans un entretien à l'APS, M. Afra a précisé que "l'Algérie a déboursé entre 2004 (date de la promulgation de la loi sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable) et 2019, pas moins de 545 milliards de DA au titre des interventions suite à des séismes, des inondations et des feux de forêts".

Le responsable a, dans ce contexte, mis l'accent sur l'impérative adaptation aux nouveaux concepts de gestion des grandes catastrophes, conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, lequel insiste sur la nécessité de passer de la gestion des catastrophes à la gestion des risques qui en découlent.

Il a, à cet égard, fait état de la promulgation prochaine du décret portant révision de l'organisation de la Délégation nationale aux risques majeurs, en application des instructions données par le Premier ministre lors de la dernière rencontre gouvernement-walis, mais aussi du cadre de Sendai.

M. Abdelaziz Djerad avait annoncé la révision du fonctionnement de certaines structures relevant du secteur de l'Intérieur à l'instar de la Délégation nationale aux risques majeurs qui doit, a-t-il dit, "avoir une vision prospective et anticipative sur les aléas naturels" pour éviter que les feux de forêts et les inondations enregistrés ces dernières années ne se reproduisent.

L'Algérie a adopté, dès 2004, une politique de prévention des risques majeurs par la mise en place d'une loi définissant 15 aléas naturels et technologiques, ainsi que les modalités de prévention et d'intervention lors de leur survenance.

16 ans après l'entrée en vigueur de la loi de 2004, «le nombre des décrets exécutifs promulgués, en application dudit texte, ne dépasse pas quatre décrets sur un total de 30 qui devaient définir les modalités de prévention de tous les risques énoncés dans cette loi», selon M. Afra.

Ce retard est dû à plusieurs raisons, dont le fait que cette loi n'ait pas abordé le volet relatif aux délais de mise en œuvre et qu'elle n'ait pas défini les responsabilités et les instances habilitées à promulguer les décrets exécutifs, vu que les risques majeurs ne concernent pas un secteur en particulier mais de nombreux secteurs.

La non promulgation des décrets exécutifs a entravé l'inscription de la stratégie nationale de prévention contre les risques majeurs au sein des plans de développement au niveau local. Toutefois, «ce manque sera rattrapé après l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie», souligne le responsable.

En outre, ce texte n'a pas défini également les modalités de financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des risques majeurs, en sus de la modification des politiques mondiales de prévention des risques majeurs qui concerne, depuis 2015, la gestion des risques de la catastrophe au lieu de la gestion de la catastrophe.



La non promulgation des décrets exécutifs a entravé l'inscription de la stratégie nationale de prévention contre les risques majeurs au sein des plans de développement au niveau local. Toutefois, «ce manque sera rattrapé après l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie», souligne le responsable.

Feux de forêts : des pertes estimées à 1,5 milliard de DA annuellement M. Afra a insisté sur le recours à des méthodes plus modernes en matière de lutte contre les feux de forêts qui font perdre à l'Algérie «près de 1,5 milliard de DA» annuellement, et ce à travers la conclusion d'un partenariat avec les universités algériennes et les centres de recherches nationaux.

Dans ce contexte, il a fait savoir que des concertations étaient en cours entre la Délégation et le Centre de recherche en technologies industrielles (CRTI) pour le recours aux drones pour donner l'alerte à distance en cas de détection de foyers de feux de forêts et l'utilisation d'avions bombardiers d'eau pour l'extinction des feux de forêts, au lieu de se contenter des interventions manuelles des agents de la protection civile et des agents des conservations des forêts.

Plus explicite, le délégué national aux risques majeurs a mis en avant l'importance exacte et précises fournies par la plateforme numérique interconnectée avec les wilayas et dédiée au suivi 24h/24h des risques majeurs et des dégâts qu'ils occasionnent. L'exploitation des données permettra, selon M. Afra, de tirer des enseignements et pallier les carences à l'avenir.

Preuve à l'appui, les données fournies par la plateforme numérique ont fait ressortir «un recul de 70% du nombre des feux de forêt récemment déclenchés, durant la semaine suivant l'installation de la cellule de suivi et de veille chargée, entre autres, d'enquêter sur ces incendies d'origine criminelle».

«Le même taux est reparti à la hausse dès l'annonce par les pouvoirs publics de leur volonté d'indemniser les sinistrés», a fait remarquer l'expert, lequel précise que l'on constate également que "des incendies forestiers surviennent dans certaines wilayas à des périodes bien choisies, à savoir les jours fériés et les week-ends". Quant aux actions en perspective, M. Afra a fait état d'une rencontre nationale de concertation, qui sera organisée décembre prochain par le ministère de l'Intérieur, avec la participation des acteurs et experts en matière de lutte contre les catastrophes naturelles.

Il a, par ailleurs, fait part du «livre blanc des risques majeurs», un projet qui sera élaboré par les parties concernées, et plus particulièrement la société civile, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Evoquant la situation sanitaire exception-

nelle marquée par la pandémie de la Covid-19, M. Afra a déploré le fait que le rôle de la Délégation se limite au suivi de l'évolution de la situation épidémiologique en Algérie.

«Les choses changeront après la révision

Feux de forêts : des pertes estimées à 1,5 milliard de DA annuellement M. Afra a insisté sur le recours à des méthodes plus modernes en matière de lutte contre les feux de forêts qui font perdre à l'Algérie «près de 1,5 milliard de DA» annuellement, et ce à travers la conclusion d'un partenariat avec les universités algériennes et les centres de recherches nationaux.

de la stratégie nationale de prévention des risques majeurs et la révision du fonctionnement de la Délégation». Celle-ci sera ainsi chargée, en cas d'apparition d'autres épidémies, de la mise en place d'un plan de prévention des risques pouvant menacer la santé des citoyens, conformément à la loi de 2004", a-t-il conclu.

ALGÉRIE-TURQUIE

Vers 5 mds de dollars d'échanges commerciaux

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Turquie peuvent atteindre "facilement" les 5 milliards de dollars par an, a indiqué hier l'ambassadrice turque à Alger, Mahinur Ozdemir Goktas, appelant les deux pays à travailler pour la conclusion d'un accord de libre-échange qui favoriserait un partenariat gagnant-gagnant.



Intervenant lors de la 4ème édition "Les débats de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC)-international", l'ambassadrice turque a souligné que l'objectif fixé par les présidents des deux pays d'atteindre les 5 milliards de dollars d'échanges était "possible" appelant à la mobilisation des opérateurs économiques algériens et turcs, notamment ceux du secteur privé, pour la réalisation de cet objectif. Elle a rappelé, à ce propos, que le montant des échanges bilatéraux oscille entre 3,5 et 4,2 milliards de dollars en état d'équilibre pour les deux parties. Lors de cette rencontre virtuelle organisée autour du thème : "Quelles type de partenariat de coopération entre l'Algérie et la Turquie en perspective du Post Covid-19 ?", Mme Goktas a mis l'accent sur la qualité des relations politiques et économiques pouvant aider à accroître le volume des échanges entre les deux pays. "Nous pensons qu'avec la signature d'un accord de libre-échanges avec l'Algérie va permettre d'accroître nos échanges dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant", a

affirmé l'ambassadrice estimant que le marché algérien "est attrayant" pour les investisseurs turcs. Selon la diplomate turque, plus de 1 200 entreprises turques sont en activité en Algérie dont trente (30) sont des investisseurs directs avec un montant de 3,5 milliards de dollars, employant plus de 10 000 personnes. A l'échelle africaine, l'Algérie est le deuxième partenaire commercial de la Turquie et septième en matière d'investissement direct. Dans l'objectif de faciliter la prise de contact et d'accompagnement des opérateurs des deux pays, l'ambassadrice a annoncé la mise en place d'un formulaire électronique permettant aux chefs d'entreprises algériens et turcs d'exprimer leurs besoins et leurs attentes en matière d'investissement et d'affaires. Mme Goktas a fait savoir que la commission mixte algéro-turque se tiendra au début de 2021 lors de laquelle une visite d'une délégation d'hommes d'affaires turcs sera organisée à Alger. Répondant aux questions des participants à cette conférence concernant notamment l'arrêt de certains projets turcs à cause de la pandémie Covid-19, l'ambassadrice a indiqué que des vols spéciaux allaient se faire

prochainement entre les deux destinations, à raison d'un vol par semaine, ajoutant que des autorisations ont été obtenues pour effectuer ces dessertes avec le respect strict des règles sanitaires. Ces vols spéciaux permettront, a-t-elle dit, à des grandes sociétés de poursuivre leurs projets et de porter assistance technique aux entreprises algériennes. Pour sa part, le Président de la CAPC, Sami Agli, a mis en exergue les réformes économiques entreprises par le gouvernement, lesquelles sont en faveur des investisseurs étrangers, citant notamment la suppression de la règle 49/51% régissant les IDE. Relevant que le processus de développement économique entrepris par la Turquie au début des années 1980 est similaire à celui engagé par l'Algérie, M. Agli, a appelé la partie turque à faire bénéficier l'Algérie de son expertise et savoir-faire. Il a plaidé également pour l'intensification des échanges et des visites de délégations entre les deux pays ainsi que la participation des opérateurs algériens à des événements économiques majeurs en Turquie.

R.E

Brèves

AIT ALI REÇOIT L'AMBASSADEUR DU CANADA À ALGER

Les entreprises canadiennes veulent investir en Algérie

Le ministre de l'Industrie, M. Ferhat Ait Ali Brahmi, a reçu, au siège du ministère, l'ambassadeur du Canada en Algérie, Christopher Wilkie, a indiqué hier 2020 le ministre dans un communiqué publié sur sa page Facebook. Au cours de cette audience, les deux parties ont évalué l'état des relations économiques bilatérales, qui demeurent en deçà des attentes en dépit du grand potentiel existant entre les deux pays, et les moyens de les développer notamment dans le domaine industriel. A cet effet, le ministre a expliqué au diplomate canadien la nouvelle orientation économique et les réformes engagées dernièrement pour améliorer le climat des affaires et instaurer un cadre législatif et réglementaire stable et durable notamment pour les investissements étrangers. Il a appelé, dans ce cadre, les entreprises canadiennes à s'inscrire dans cette nouvelle démarche et à créer des investissements durables en Algérie notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture et des mines. Pour sa part, l'ambassadeur canadien a exprimé la volonté de son pays à saisir les grandes potentialités que recèlent l'Algérie et le Canada tout en affichant l'intérêt des entreprises canadiennes pour l'investissement en Algérie.

R.E

PHILIP LANE (CHEF ÉCONOMISTE DE LA BCE)

Une économie "durablement affaiblie"

Le PIB européen ne retrouvera pas son niveau de 2019 avant l'automne 2022, estime le chef économiste de la Banque centrale européenne (BCE), Philip Lane, ajoutant que dans l'immédiat le redressement ne devrait pas encore se voir dans les semaines à venir. "Ce que nous regardons de près, c'est la circulation du virus, qui contraînt inévitablement les comportements des consommateurs, d'attente que les mesures de confinement elles-mêmes (...) La question est de savoir combien de temps cela va durer", analyse l'économiste irlandais, dans un entretien aux Echos. "Ce qui semble certain, en revanche, c'est que les dernières semaines de 2020 ne verront pas d'amélioration", ajoute-t-il. Pour lui, "tant que le vaccin n'est pas massivement distribué, nous resterons dans une période d'incertitude. Le vaccin apporte surtout une perspective pour la fin de l'année prochaine et pour 2022, pas les six prochains mois". Selon lui, "le PIB ne retrouvera pas le niveau de 2019 avant l'automne 2022. Il y aura des effets de long terme, par exemple sur la confiance et l'épargne, sur le retour au travail. Malgré le vaccin, il y aura des dommages durables. L'économie européenne sortira de cette crise durablement affaiblie", dit-il encore.

CORÉE DU SUD

Les ventes de smartphones 5G devrait dépasser la barre des 10 millions en 2020

Le nombre de smartphones 5G vendus en Corée du Sud devrait dépasser la barre des 10 millions d'unités cette année, a indiqué un rapport du traqueur du marché Counterpoint Research. Les ventes de smartphones prenant en charge le réseau 5G devraient atteindre 10,3 millions d'unités cette année, soit plus du double des 5,1 millions d'unités vendues l'année dernière, a précisé le rapport. La Corée du Sud a déployé le premier réseau commercial 5G au monde en avril 2019. Le nombre d'abonnés 5G dans le pays asiatique s'élevait à 9,25 millions fin septembre, selon les données du ministère de la Science et des TIC. Les ventes de smartphones 5G ont atteint 5 millions d'unités à l'issue des neuf premiers mois de l'année, mais ce chiffre devrait connaître une forte hausse avec la sortie du premier smartphone 5G d'Apple, l'iPhone 12, a ajouté le Counterpoint Research. Les smartphones 5G représentaient 49% des ventes totales de téléphones intelligents en Corée du Sud au troisième trimestre de l'année, en hausse de 2 points de pourcentage en glissement annuel. Le traqueur du marché a estimé que les ventes de smartphones 5G atteindraient 16 millions d'unités l'année prochaine, en hausse de 56% par rapport à cette année.

R.E

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Des opportunités d'affaires avec le Vietnam

L'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) annonce que l'Agence vietnamienne de promotion du commerce (VIE-TRADE) organise deux événements virtuels le mois de décembre prochain, sous l'égide du ministère vietnamien de l'Industrie et du Commerce, et ce dans le but de renforcer les relations de coopération dans le domaine de la logistique entre les entreprises vietnamiennes et les entreprises d'Afrique et du Moyen-Orient. A cet effet, ALGEX invite tous les opérateurs à y participer pour s'approprier des opportunités de ce marché et le marché asiatique. « Ces deux événements sont organisés en étroite collaboration avec le Département d'Import-Export du ministère vietnamien de l'Industrie et du Commerce, l'Association des entreprises logistiques du Vietnam (VLA) et l'Association des transporteurs du Viet-

nam (Vietnamshippers) et d'autres organismes logistiques Vietnam-Afrique-Moyen Orient 2020», précise l'Algex. L'agence explique que le premier événement concerne le Salon virtuel Vietnam Food Expo 2020. Suite au développement de la pandémie COVID-19 dans le monde, l'édition 2020 du Salon International de l'industrie alimentaire (Vietnam Food Expo 2020) aura lieu cette année en ligne du 9 au 12 décembre 2020, qui est considéré comme le salon international officiel et le n° 1 de l'alimentation du Vietnam. Cet exposition est organisée annuellement par l'Agence de Promotion du Commerce du Vietnam – VIE-TRADE sous le patronage du ministère vietnamien de l'Industrie et du Commerce, qui permet aux entreprises vietnamiennes et étrangères de présenter leurs produits agricoles aquatiques ainsi que les produits agroalimentaires

à savoir : les boissons, aliments, ustensiles de ménages, dispositifs de l'industrie alimentaire ... Le deuxième événement est le Forum virtuel sur la coopération logistique et commerciale Vietnam-Afrique – Moyens Orient les 17 & 18 décembre 2020 comprenant la séance plénière le 17/12/2020 et les rencontres B to B les 17 & 18 décembre 2020, sur la plateforme Cisco Webex ou Zoom. Une cinquantaine d'entreprises vietnamiennes participeront à ce Forum virtuel de différents secteurs soit : tous les produits d'import-export du Vietnam à échanger avec les pays d'Afrique et du Moyens Orient et les services logistiques tels que emballage, entrepôts, stockage, manutention, transport, livraison-réception, traitement des marchandises, accomplissement des formalités douanières....

R.E



CHLEF (INCENDIES DES FORÊTS DE L'OUED GOUSSINE)

Arrestation de 11 personnes présumées impliquées

Onze individus suspectés d'être impliqués dans les incendies des forêts de la commune de l'Oued Guoussine, déclenchés, dans la nuit du 6 au 7 novembre courant, dans le sillage d'une série d'incendies qui a touché plusieurs wilayas du centre et de l'ouest du pays, ont été arrêtés par les éléments de la police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya de Chlef, a-t-on appris, dimanche, auprès de ce corps sécuritaire. Selon le chargé de communication de la sûreté de wilaya, le commissaire de police Cherif Ankoud, les éléments de la police judiciaire ont arrêté 11 suspects, dans le cadre des enquêtes et investigations menées suite aux incendies déclarés dernièrement dans les forêts de la commune de l'Oued Guoussine, au Nord-est de la wilaya. Ces investigations ont

permis d'identifier les 11 suspects qui sont âgés entre 25 et 70 ans, et originaires de communes du nord de la wilaya. Ils ont été arrêtés en possession de bonbonnes chargées d'essence et préparées pour être utilisées dans le déclenchement d'incendies et des téléphones portables ayant servi à communiquer entre eux, a ajouté le commissaire de police Cherif Ankoud.

Sept autres personnes ont été convoquées dans le cadre de cette enquête, a-t-on ajouté en précisant qu'une procédure judiciaire a été instruite contre les individus arrêtés qui ont été présentés devant la justice pour "incendie volontaire de biens forestiers pour réaliser des intérêts économiques ayant entraîné une atteinte à la sécurité de l'Etat, et vol de biens publics". Les autorités judiciaires de Ténès

ont annoncé, mercredi dernier, dans un communiqué l'arrestation, par les services de la gendarmerie nationale, de cinq individus (âgés de 35 à 53 ans) suspectés d'avoir déclenché les incendies des forêts de la commune de l'Oued Guoussine. Ils ont été entendus par le juge d'instruction, qui a ordonné leur mise en détention provisoire.

A noter que de nombreux incendies se sont déclarés, dans la nuit du 6 au 7 novembre courant, dans les forêts de la commune de l'Oued Guoussine, le vent fort qui soufflait cette nuit-là a contribué à la propagation des flammes, qui se sont étendues à des zones d'habitations et à des fermes agricoles voisines, causant des dégâts matériels considérables et la perte de près de 310 ha de couvert végétal.

MILA

Evolution de la surface agricole dédiée à l'arboriculture

La superficie agricole dédiée à l'arboriculture dans la wilaya de Mila a considérablement évolué durant les deux dernières décennies atteignant plus de 2500 hectares, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale des services agricoles (DSA).

"La surface réservée pour l'arboriculture à Mila est passée de près 1 909 ha en 2000 à 2518,5 en 2020 dont 2 196 ha productives réalisant une production annuelle de près de 119 700 quintaux", a précisé le spécialiste en agriculture auprès de la DSA, Salah Lahzaoula.

La wilaya de Mila cultive entre autres arbres, les poiriers, les grenadiers, l'abricotier, et le pêcher sur des surfaces disparates, selon la même source qui a indiqué que les adhérents à cette filière réservent également 670 ha pour l'amandier et près de 580 ha pour les pommiers.

L'intérêt accordé par les agriculteurs à cette activité notamment dans la région Nord de la wilaya où se concentre cette filière agricole comme Tasdane Hadada, Ain El Beida, Ahriche, El Ayadi Barbès et Ferdjoua a contribué à l'évolution des surfaces dédiées aux arbres fruitiers, a expliqué la même source, précisant que Mila compte plus de 900 adhérents à cette filière.

Il a aussi ajouté que le climat "adéquat" à l'arboriculture, dans la région Nord de la wilaya a favorisé l'évolution de cette filière, relevant l'effort consentie par l'Etat pour l'encouragement des agriculteurs de cette filière à travers des programmes de financement dans le cadre des différents fonds dédiés à cet effet, le soutien agricole pour l'acquisition de matériel et la valorisation des terres inexploitées.

TISSEMSILT

Perturbation en alimentation en eau potable dans les zones nord de la wilaya

Les régions du nord de la wilaya de Tissemsilt enregistre- ront lundi et mardi une perturbation en alimentation en eau potable en raison de travaux d'aménagement et d'entretien de la chaîne de production du barrage "Derder" (Ain Defla), a-t-on appris dimanche auprès de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE). Cette perturbation touchera les communes de Theniet El Had, Youssoufia et des localités de Layoune. Cette situation est justifiée par des travaux d'aménagement et de modernisation des stations de traitement et de pompage de la chaîne de production du barrage Derder par des services de la direction des ressources en eau, a-t-on indiqué, soulignant que le pompage et la distribution seront rétablis progressivement une fois les travaux achevés. A noter que les communes de Theniet El Had et de Youssoufia et certaines localités de Layoune sont alimentés quotidiennement en 9.000 mètres cubes d'eau potable à partir du barrage de Derder.

UNIVERSITÉ ALI LOUNICI DE BLIDA
Des sessions de formation pour les juges et les employés du tribunal administratif

L'université Ali Lounici d'El Affroune (Blida) a élaboré un programme de formation au profit des magistrats et des employés du corps judiciaire du tribunal administratif et dont l'encadrement sera assuré par des enseignants de la faculté de Droit et des sciences politiques, a-t-on indiqué dimanche dans un communiqué de la cellule de communication de cet établissement de l'enseignement supérieur.



Les sessions de formations, selon le document de l'université, seront organisées au titre d'une convention de formation et de partenariat signée, aujourd'hui dimanche, entre le tribunal administratif, représenté par son président Abdelkader Derouiche, et l'université Ali Lounici, représentée par son recteur, le Pr. Khaled Ramoul. Cet accord engage l'université Ali Lounici à organiser des sessions de formation au profit des magistrats et des employés du corps ju-

diciaire du tribunal administratif, avec au programme des conférences et des rencontres sur les lois et règlements en vigueur, notamment concernant les dispositions en matière de litiges administratifs, l'annulation de décisions administratives et les plaintes pour examen de la légalité des décisions émises par les différents services de la wilaya. La convention, d'une durée d'une année renouvelable, stipule une coordination et une coopération entre les deux parties pour l'orga-

nisation de conférences, de rencontres et de journées d'études sur les missions du ministère de la Justice, avec la prise en considération de toutes les nouveautés en la matière. Selon le communiqué, ce partenariat académique a pour objectif d'"instaurer une coopération efficace pour accompagner les efforts de formation entre l'université et le ministère de la Justice, tout en garantissant la disponibilité de programmes et contenus pédagogiques en ma-

tière de formation au profit du tribunal administratif". Il vise également à faire bénéficier les enseignants universitaires des expériences de terrain acquises par les magistrats et autres employés du corps judiciaire selon les lois en vigueur, dont la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la décision ministérielle fixant les prestations et expertises pouvant être offertes par les universités, a-t-on indiqué dans le communiqué de l'université Ali Lounici d'El Affroune.

SÉTIF

Les établissements hospitaliers seront à l'abri de tout déficit en oxygénation médicale*

Tous les établissements hospitaliers à travers le territoire de la wilaya de Sétif seront prochainement à l'abri de toute perturbation ou déficit en matière d'approvisionnement en oxygène médical, a-t-on appris dimanche du directeur local de la santé et la population (DSP), Abdelhakim Dehane. Le chef de l'exécutif local, Kamel Abla, a donné des instructions pour prendre en charge en urgence la question d'oxygénation médicale à travers l'augmentation des capacités des réservoirs d'oxygène, en vue d'assurer un approvisionnement régulier de tous les établissements hospitaliers de la wilaya comme les établissements publics hospitaliers

(EPH) de Bougaâ (nord de Sétif) et Ain Oulmène (au sud de la wilaya) et éviter tout déficit ou perturbation en alimentation en cette matière essentielle, notamment durant la conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation de covid-19, a déclaré le même responsable à l'APS. Les procédures administratives sont en cours pour ajouter deux (2) nouveaux fournisseurs devant entamer "dans le courant de cette semaine" l'opération d'approvisionnement des différents établissements hospitaliers en cette matière indispensable, a souligné le DSP, affirmant que les travaux de rénovation des conduites de distribution d'oxygène à travers les différents services de l'hôpital Mohamed

Saâdna Abdenour "ont atteint des phases très avancées". Pour rappel, le déficit en oxygène qu'a connu Sétif suite à l'augmentation de la demande à cause de la pandémie a donné lieu à une série de mesures d'urgence visant l'augmentation des capacités de stockage de cette matière indispensable dans les différents établissements hospitaliers de la wilaya comme celui d'El Eulma doté d'un réservoir de 10.000 litres, Ain Oulmène (3.000 litres), Ain Kebira (10.000 litres) et le Centre hospitalo-universitaire Mohamed Abdenour Saâdna du chef lieu de wilaya qui a été doté de deux (2) réservoirs de capacités de 10.000 litres et 6.000 litres.

MOSTAGANEM

Classement de 4 établissements hôteliers et un restaurant touristique

Quatre établissements hôteliers et un restaurant touristique de la wilaya de Mostaganem ont bénéficié, d'un classement, a-t-on appris dimanche de la directrice du tourisme et de l'artisanat.



Hayat Mammeri a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que les deux commissions de wilaya de classement (hôtels et restaurants), qui se sont réunies jeudi dernier ont décidé de classer trois hôtels et une résidence, ainsi qu'un restaurant touristique se trouvant dans la zone d'extension touristique "Sablettes" et le front de mer de "Salamandre" dans les catégories de 1, 3 et 4 étoiles. La même responsable a précisé que la commission du classement des hôtels, qui vise la pro-

motion des services hôteliers et l'amélioration de la destination touristique, ainsi que l'augmentation de la concurrence économique en dehors de la saison estivale, procédera dans 15 jours au classement de quatre autres établissements hôteliers. A ce propos, des sorties sur le terrain ont ciblé 14 établissements hôteliers, entre septembre et novembre, pour inspecter la conformité de ces structures touristiques aux conditions de classement définies par le décret exécutif 158-19,

ainsi que pour la levée des réserves enregistrées auparavant, a-t-on ajouté. La même commission, composée de plusieurs secteurs, a reporté l'inspection de 8 autres établissements, ainsi que le classement de deux établissements jusqu'à la fin des travaux. Mme Mammeri a fait savoir, en outre, que la situation exceptionnelle que traverse le pays cette année marquée par la pandémie du coronavirus a empêché les établissements hôteliers à respecter leurs engagements et lever les ré-

servés enregistrées, notamment lors des inspections du mois de décembre 2019. La même responsable a exhorté les gérants de restaurants de la wilaya à déposer leurs dossiers de classement, en application des nouveaux décrets exécutifs visant, en général, la promotion des services touristiques et la promotion des possibilités des restaurants locaux dans les différents domaines, notamment de restauration et de la qualité de services, ainsi que les espaces de détente et de loisirs.

MISSERGHINE (ORAN)

Réception avant fin décembre d'un dédoublement de canalisation de pompage

Le wali d'Oran, Messaoud Djari, a insisté sur la réception des projets de dédoublement d'une canalisation de pompage et de réalisation de deux réservoirs d'eau au nouveau pôle urbain "Ahmed Zabana" de Misserghine avant la fin décembre prochain, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya. Lors d'une visite d'inspection de projets de réalisation de logements de type location-vente au nouveau pôle urbain, notamment les travaux de raccordement au réseau d'eau potable, qui est de la responsabilité du directeur de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction, le wali a mis l'accent, samedi, sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux en renforçant les chantiers en moyens matériels, tout en fixant les délais de réception des projets de dédoublement de la canalisation de pompage et deux réservoirs d'eau d'une capacité de 10.000 mètres cubes chacun, à avant la fin décembre prochain. Messaoud Djari a également chargé le directeur de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de convoquer l'entreprise chargée de la station de pompage pour fixer les délais de fin des travaux, dans le but de rattraper le retard enregistré et le raccordement des logements de type location-vente dont les travaux extérieurs ont été achevés (réseaux divers et canalisations), a-t-on indiqué. D'autre part, le responsable a annoncé qu'une autre visite d'inspection de projets de logements de différentes formules sera programmée, selon les services de la wilaya.

BATNA

Ouverture "au premier trimestre 2021" de deux nouveaux hôtels

Deux nouveaux hôtels viendront renforcer "au premier trimestre 2021" les capacités d'hébergement touristique dans la wilaya de Batna, a indiqué dimanche, le directeur du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, Riadh Dahmani. Ces deux équipements d'une capacité de 130 lits et 80 lits permettront de générer 49 emplois et porteront le parc hôtelier de la wilaya à 19 établissements totalisant 1.498 lits, a assuré le même responsable. Actuellement, 17 hôtels sont en service dans la wilaya offrant 635 chambres et 1.288 lits et employant 219 travailleurs. Durant les seules trois dernières années, sept hôtels ont été ouverts à Batna et Timgad offrant 562 lits et employant 179 travailleurs, a précisé la même source qui a souligné que l'année passée, deux hôtels ont été classés.

OULED FAYET (ALGER)

Perturbation de l'alimentation en électricité mardi et mercredi

Une perturbation en alimentation électrique est prévue durant les journées de mardi 24 novembre et mercredi 25 novembre dans certains quartiers de la commune d'Ouled Fayet (Alger) en raison des travaux d'entretien des postes électriques, a indiqué dimanche Sonelgaz dans un communiqué. Cette perturbation dans l'alimentation en électricité s'étend entre 9h00 et 16h00 durant les deux jours affectant les quartiers de la Cité 1500 Logements AADL plateau sud site 2 d'Ouled Fayet (en partie), a précisé la même source. A cet effet, la direction de distribution de Bologhine ainsi que la Concession de distribution d'Alger informent leur clientèle avoir mis à leur disposition le numéro vert 3303 tout en s'excusant des désagréments occasionnés par cette coupure de l'alimentation en électricité.

CANCER

CAC-Annaba se dotera "prochainement" de 5 chambres de traitement à l'iode radioactif

Cinq (5) chambres de traitement à l'iode radioactif du cancer de la thyroïde seront ouvertes "prochainement" au centre de lutte contre le cancer CAC-Annaba, a-t-on appris dimanche du physicien médical en chef du centre Abdesselam Berihmet. L'entrée en activité de ces chambres de traitement à l'iode radioactif aura lieu après l'autorisation du Commissariat à l'énergie atomique (Comena), a affirmé la même source qui a précisé que tous les équipements nécessaires à l'exploitation de ces chambres dont ceux de prévention des risques radioactifs à l'exemple des cinq cuves de décontation de 1500 litres ont été acquis. Ces chambres devraient être opérationnelles "avant la fin de l'année en cours" pour donner ainsi le coup d'envoi du service de médecine nucléaire du CAC-Annaba appelé à prendre en charge des cancéreux de la région Est du pays, est-il indiqué. Cet "acquis important" est appelé à terme à réduire les délais d'attente pouvant atteindre jusqu'à deux ans pour les cancéreux qui sui-



vent un traitement à l'iode radioactif surtout que dans toute la région Est du pays, il n'existe que trois (3) chambres pour ce type de thérapie. Dans cette technique de prise en charge du cancer de la thyroïde, le patient passe trois jours dans un isolement total à l'intérieur de la chambre de traitement à l'iode radioactif jusqu'à l'élimination de tous les risques ra-

dioactifs liés au traitement, a précisé la même source. Le service de médecine nucléaire du CAC-Annaba ambitionne de développer davantage les techniques utilisées de traitement des cancers avec l'intégration notamment de la curi-thérapie, a relevé le physicien médical en chef du CAC.



FOOT/ LIGUE 1 (USM ALGER)

Benaraïbi Bouziane nouvel entraîneur



Le technicien Benaraïbi Bouziane a été désigné entraîneur en chef de l'USM Alger, en remplacement du Français François Ciccolini, limogé dimanche, a annoncé hier le club pensionnaire de la Ligue 1 de football sur sa page officielle Facebook. " La direction de l'USMA a décidé de confier la responsabilité de l'équipe professionnelle à Benaraïbi Bouziane en remplacement de François Ciccolini. Benaraïbi Bouziane sera assisté de Nicolas Baup (préparateur Physique) et Mohamed Benhamou (entraîneur des gardiens de but) ", a indiqué le club algérois dans

un communiqué . Engagé en août dernier, Ciccolini a été démis de ses fonctions dimanche pour " faute grave", après avoir boycotté la cérémonie de remise des médailles, lors de la Supercoupe d'Algérie de football, perdue samedi face au CR Belouizdad (1-2), au stade du 5-juillet. Benaraïbi (51 ans), qui exerçait jusque-là en tant qu'entraîneur-adjoint à l'USMA, a occupé plusieurs postes au sein de prestigieux clubs français, dont l'AS Monaco et le Stade Rennais. Il est détenteur de deux hauts diplômes : AFC Pro et UEFA A.

L'USMA, qui espérait débiter par un titre, s'est heurtée à une équipe du CRB plus réaliste, auteur de sa deuxième Supercoupe d'Algérie de son histoire. Ciccolini, arrivé durant l'intersaison, n'aura pas fait long feu, et devient le premier technicien limogé, avant même le début du championnat, prévu le week-end prochain. Le club phare de "Soustara" entamera la nouvelle saison de Ligue 1, samedi prochain à domicile face à l'ES Sétif, en match prévu au stade Omar-Hamadi (16h00), à l'occasion de la première journée.

Brèves

FOOT / FRANCE
(11^E JOURNÉE)

Doublé de Delort dans un match fou à Montpellier

Spectaculaire vainqueur de Strasbourg (4-3), Montpellier, grâce notamment à son international algérien Andy Delort, auteur d'un doublé, s'est invité sur le podium provisoire du Championnat de France, dimanche pour la 11^e journée. Au stade de la Mosson, Montpelliérains et Strasbourgeois se sont rendu coup pour coup dans une rencontre débridée où le MHSC a fini par être récompensé. Les Montpelliérains ont pris l'ascendant grâce à Pedro Mendes à la réception d'un corner (8^e) puis un doublé de Delort d'une tête placée au ras du poteau (13^e) et d'une tête plongeante sur un délicieux extérieur du pied de Mihalio Fistic (32^e). Mais les Alsaciens n'ont pas désarmé, revenant à 3-3 à la pause grâce à un penalty transformé par Kenny Lala (22^e, avec l'aide de l'arbitre qui lui a permis de retirer), un second marqué par Habib Diallo (26^e) et un bon enchaînement de Ludovic Ajorque oublié dans la surface (45^e). Après la pause, l'insistance montpelliéraine a payé avec une volée victorieuse de Gaëtan Laborde depuis l'entrée de la surface (68^e). Cela permet à Montpellier (20 pts) de remonter sur le podium provisoire, derrière le Paris SG (1^{er}, 24 pts) et à égalité avec Monaco (20 pts), tombeau du leader parisien vendredi soir (3-2). Montpellier pourrait néanmoins être rejoint voire délogé du podium par Lyon (7^e, 17 pts), en déplacement à Angers et par Lille (4^e, 19 pts), opposé à Lorient en soirée (21h00). R.S.

HANDISPORT / PARALYMPIQUES-2020

Le rendez-vous "est plus que jamais nécessaire", selon l'IPC

Le Comité international paralympique (IPC) a estimé que la tenue des Jeux Paralympiques (JP) de Tokyo (24 août-5 septembre 2021) "n'a jamais été aussi nécessaire que cette fois-ci", pour "remettre le handicap au coeur du programme d'inclusion". Dans un vidéo depuis son domicile à Brasília, le président de l'IPC, le Brésilien Andrew Parsons, a déclaré que "bien que la pandémie de Covid-19 ait touché presque toutes les personnes sur la planète, elle a eu un impact disproportionné sur les athlètes paralympiques qui attendent, au même titre que le milliard de personnes handicapées dans le monde, le déroulement des JP de Tokyo, devenus plus nécessaires que jamais en 2021". Pour le premier responsable de l'IPC, les handicapés sont "marginalisés dans le monde et la Covid-19 a aggravé les choses, augmentant les niveaux de discrimination et d'exclusion dans de nombreux domaines vitaux". "Les Jeux Paralympiques-2020, reportés à 2021, sont essentiels pour lutter contre les niveaux croissants de marginalisation et de discrimination auxquels les personnes handicapées sont confrontées en raison de la pandémie de Covid-19. Diffusés à une audience télévisée cumulée mondiale attendue de 4,25 milliards de personnes, ils sont plus que jamais nécessaires pour remettre le handicap au coeur du programme d'inclusion", a souligné Parsons. L'IPC croit toujours que le changement commence avec le sport et les Jeux paralympiques de l'année prochaine sont une plate-forme pour placer le handicap au centre du programme de diversité et montrer au monde pourquoi l'inclusion est importante. "Avec un nombre record de spectateurs pour Tokyo-2020, nous sommes déterminés à utiliser les Jeux paralympiques pour changer les attitudes, éliminer les barrières de l'inégalité et créer plus d'opportunités pour les personnes handicapées", a assuré le président de l'instance internationale. R.S.

FOOT / ITALIE (8^E JOURNÉE)

Sassuolo et la Roma mettent la pression sur Milan

Sassuolo, provisoirement premier après sa victoire chez le Hellas Vérone (2-0), et l'AS Rome, brillante face à Parme (3-0), ont mis la pression dimanche sur l'AC Milan, leader en sursis avant son déplacement en soirée à Naples.



L'Inter Milan, elle, a encore beaucoup souffert mais a de nouveau trouvé les ressources pour renverser une situation compromise face au Torino (4-2), lors de cette 8^e journée de Serie A. Les Intéristes, sans idées pendant une heure, ont encore attendu d'être menés 2-0 pour déployer leur puissance de feu et s'en remettre à l'indispensable Romelu Lukaku, auteur d'un doublé (7 buts depuis le début de la saison), et à

Lautaro Martinez, sorti du banc pour sceller la victoire. A trois jours d'un match capital en Ligue des champions contre le Real Madrid, Antonio Conte a tout de même du souci à se faire au vu des difficultés récurrentes des "Nerazzurri", magnifique moteur à réaction mais aux démarrages trop souvent poussifs. Sassuolo, la belle surprise de l'automne en Serie A, s'est pour sa part provisoirement installé dans le fauteuil de leader en s'imposant

à Vérone grâce à un magnifique but de Jérémie Boga et une frappe puissante de son homme en forme, Domenico Berardi. Bousculés par le Hellas (qui a touché plusieurs fois les montants) mais toujours invaincus, les "Neroverdi" ont un point d'avance sur Milan, avant le match des "Rossoneri" à Naples, et sur l'AS Rome, qui poursuit elle aussi sur sa belle lancée. Les "Giallorossi", invaincus depuis maintenant dix matches (toutes compétitions confondues)

depuis leur défaite initiale en championnat, sur tapis vert en raison d'une bourde administrative, n'ont eu besoin que d'une mi-temps pour mettre au pas une faible équipe de Parme. En l'absence du buteur attitré Edin Dzeko (pour cause de Covid-19), Henrikh Mkhitaryan s'est offert un doublé (5 buts marqués en championnat) et Borja Maroyal (prêté par le Real Madrid) a ouvert son compte en championnat. R.S.

FOOT / FC BARCELONE

Lésion partielle du ligament croisé du genou droit pour Piqué

Coup dur pour le FC Barcelone : le défenseur central Gerard Piqué, sorti sur blessure samedi en Liga contre l'Atlético Madrid, souffre d'une entorse et d'une lésion partielle du ligament croisé du genou droit, a annoncé le club catalan dimanche. "Des tests ont montré qu'il a une entorse de grade 3 au ligament latéral interne et une lésion partielle du ligament croisé antérieur du genou droit", a indiqué le Barça dans un communiqué. Il n'y a pas eu d'estimation officielle sur la date de retour possible de Piqué, 33 ans, mais la presse espagnole

suppose qu'il pourrait être absent de deux à six mois. L'international espagnol a quitté le terrain en pleurant lors de la défaite 1-0 du Barça contre l'Atlético Madrid samedi, après un choc avec l'Argentin Angel Correa. Le club a également annoncé que Sergi Roberto, qui peut évoluer en tant qu'arrière droit ou au milieu de terrain, sera absent pendant deux mois après s'être déchiré un muscle de la cuisse à la fin de ce match. La blessure de Piqué laisse le Barça avec le Français Clément Lenglet comme seul défenseur cen-

tral opérationnel, étant donné que le Français Samuel Umtiti et l'Uruguayen Ronald Araujo sont toujours en phase de reprise. Le Néerlandais Frenkie de Jong a parfois été replacé en défense ces dernières semaines pour dépanner, mais la situation est loin d'être idéale pour son compatriote et entraîneur Ronald Koeman, dont l'équipe a perdu contre l'Atlético sa troisième rencontre de la saison sur huit disputées en championnat. Le Barça, seulement 10^e en Liga, occupe la tête du groupe G en Cl, avec trois victoires en trois matches. R.S.

LA LIGA D'ESPAGNE

La Real Sociedad s'impose 1-0 à Cadix et reprend la tête

La Real Sociedad a repris seule la tête de la Liga avec trois points d'avance sur l'Atlético Madrid, après son succès 1-0 sur la pelouse de Cadix (6^e), dimanche lors de la 10^e journée. Invaincu en championnat depuis le 29 septembre, le club de Saint-Sébastien a enchaîné une sixième victoire de suite grâce à un but de la tête de son jeune attaquant suédois Alexander Isak, 21 ans (66^e). Le leader surprise devance de trois longueurs l'Atlético, nouveau dauphin après sa victoire devant le FC Barcelone samedi (1-0). Villarreal est troisième à quatre points grâce à son nul à domicile contre le Real Madrid (1-1). Après ce nouveau faux pas, deux semaines après sa correction subie à Valence (4-1), l'équipe de Zinedine Zidane est quatrième au classement à six points du leader basque. Le début de saison des Barcelonais est encore plus inquiétant avec une troisième défaite et une piètre 11^e place, à douze unités de la tête. R.S.

FOOTBALL

Ahmad Ahmad suspendu pour cinq ans par la Fifa

La nouvelle est tombée hier matin sur le site de la Fédération internationale de football association (Fifa). La commission d'éthique de l'instance mondiale a suspendu pour cinq ans le président de la Confédération africaine Ahmad Ahmad, lui infligeant de surcroît 185 000 euros d'amende, notamment pour détournement de fonds.



Le dirigeant malgache de 60 ans, à la tête du football africain depuis mars 2017 et candidat à un deuxième mandat, avait, par ailleurs, été placé en garde à vue pour des soupçons de corruption en juin 2019 à Paris. Aucune poursuite n'avait été engagée contre lui, mais son arrestation avait, à l'époque, défrayé la chronique. La justice interne de la Fifa, dont Ahmad Ahmad est vice-président, a estimé que le patron de la Confédération africaine « avait manqué à son devoir de loyauté, accordé des cadeaux et d'autres avantages, géré des fonds de manière inappropriée et abusé de sa fonction de président de la CAF », indique l'instance dans le même communiqué. L'enquête de la commission d'éthique a « porté sur diverses questions liées à la gou-

vernance de la CAF, dont l'organisation et le financement d'un pèlerinage à La Mecque, ses accointances avec l'entreprise d'équipement sportif Tactical Steel et d'autres activités », selon la Fifa. Les griefs de l'instance seront détaillés dans la décision intégrale, publiée dans les soixante jours sur le site de la Fifa. Ahmad Ahmad, qui a abandonné temporairement son poste après avoir été atteint par le coronavirus, se voit donc interdire pour cinq ans « toute activité relative au football », aux niveaux national et international, et pourra faire appel de cette suspension auprès du Tribunal arbitral du sport. Cet ancien entraîneur de football et homme politique, qui a été secrétaire d'Etat au Sport et ministre de la Pêche à Madagascar, avait annoncé fin octobre qu'il briguerait en mars

2021 un deuxième mandat à la tête de la CAF. À l'été 2019, Ahmad Ahmad avait demandé l'aide de la Fifa pour superviser son organisation, fragilisée par plusieurs polémiques et des problèmes de gouvernance. Le numéro 2 de la Fifa, Fatma Samoura, avait notamment effectué un mandat de six mois mais celui-ci, qui visait à accélérer le processus de réforme au sein de l'instance, n'avait pas été renouvelé début février 2020. Par ailleurs, licencié en avril 2019, le secrétaire général de la CAF, Amr Fahmy, avait envoyé une lettre à la Fifa dans laquelle il accusait M. Ahmad de corruption – paiement de pots-de-vin à plusieurs dirigeants, usage personnel de fonds de la CAF – et de harcèlement sexuel à l'encontre de plusieurs salariées de la Confédération.

R.S

Brèves

FOOT / LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (PRÉPARATION)

Al-Nasr tient en échec Enppi en amical (0-0)

Al-Nasr de Libye, adversaire du CR Belouizdad au tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique de football, a tenu en échec dimanche la formation égyptienne d'Enppi (0-0), en match amical disputé au stade Petro Sport au Caire. En stage en Egypte depuis le 10 novembre, Al-Nasr a disputé auparavant deux autres matchs amicaux, face aux clubs égyptiens d'Al-Amiriya (victoire 3-0) et Al-Entag Al-Harbi (défaite 2-1). La formation libyenne a enregistré l'arrivée durant l'intersaison du défenseur algérien Mohamed Khoutir Ziti, en provenance du... CR Belouizdad, champion d'Algérie en titre. Le match aller du tour préliminaire se jouera dimanche prochain au stade du 5-Juillet (Alger, 17h00), alors que la seconde manche est prévue au Caire entre le 4 et le 6 décembre. En cas de qualification, le Chabab sera opposé au vainqueur de la double confrontation entre l'Armée patriotique rwandaise (APR) et Gor Mahia (Kenya). Le représentant algérien accueillerait son adversaire à l'aller le 22 ou 23 décembre, avant de se déplacer pour le match retour, qui aura lieu le 5 ou 6 janvier 2021.

R.S

FOOT / SUPERCOUPE D'ALGÉRIE - CRB

"Un titre qui nous permet de rester dans la dynamique"

L'entraîneur-adjoint du CR Belouizdad, Karim Bakhti, a estimé dimanche que la Supercoupe de football, remportée samedi soir face à l'USM Alger (2-1) au stade du 5-Juillet, va permettre aux joueurs de rester dans la dynamique, quatre mois après avoir été désignés champions d'Algérie. "Nous avons abordé cette rencontre avec l'intention de l'emporter et décrocher un nouveau titre. Nous avons eu des appréhensions liées à l'interruption de la préparation en raison des cas positifs au Covid-19 détectés au sein du groupe. D'ailleurs, les joueurs ont flanché physiquement en seconde période, mais leur volonté était grande pour s'adjuger ce trophée qui nous permet de rester dans la dynamique", a affirmé à l'APS l'ancien capitaine du Chabab. Le CRB a ouvert le score par Sayoud sur penalty (10e), avant que la nouvelle recrue estivale, le Béninois Marcellin Koukpo, ne corse l'addition (35e). En seconde période, l'USMA a réduit la marque grâce à Mahious (61e). Il s'agit de la deuxième Supercoupe d'Algérie dans l'histoire du CRB, après un premier titre remporté en 1995 face à la JS Kabylie (1-0). "Maintenant, nous devons nous remettre au travail et préparer notre match de Ligue des champions d'Afrique qui s'approche à grands pas (face aux Libyens d'Al-Nasr, ndr). Nous avons un groupe homogène, capable de jouer sur tous les fronts", a-t-il ajouté. Invité à donner son avis sur la nouvelle recrue Marcellin Koukpo, Bakhti s'est dit "satisfait" de la première apparition de cet attaquant sous le maillot du CRB. "Il a rejoint le groupe tardivement, il n'est pas au top physiquement. Au vu de ce qu'il a réalisé samedi, ça se voit bien qu'il est un bon joueur, capable de nous donner un plus sur le plan offensif". Concernant le match aller du tour préliminaire de la Ligue des champions, prévu dimanche prochain au stade du 5-Juillet (17h00), Bakhti a relevé la nécessité de décrocher une victoire sécurisante pour bien entamer la compétition. "Nous n'avons pas trop d'informations sur l'adversaire. On sait qu'il est un club bien structuré, composé de bons éléments. Nous devons remporter cette première manche avec un bon score, pour pouvoir aborder le match retour (prévu au Caire, ndr) plus à l'aise", a-t-il conclu.

R.S

LIGUE 1/ CS CONSTANTINE

"Un programme spécial d'adaptation pour les joueurs remis du Covid-19"

Un programme spécial d'adaptation est prévu pour les joueurs de l'équipe du CS Constantine (Ligue 1) qui se sont totalement rétablis de leur contamination au Covid-19 et ce en vue de leur intégration dans le groupe, a indiqué dimanche l'entraîneur du club. "La récupération des joueurs, remis du coronavirus, passera par une phase nécessaire de réadaptation, notamment physique et psychique, à travers des séances d'entraînement supplémentaires et un programme spécial coordonné entre les staffs médical et technique de l'équipe et ce dans le but de s'assurer de la

prédisposition de ces éléments avant l'entame du championnat", a expliqué l'entraîneur, Abdelkader Amrani. "Nous avons pensé à la préservation de la forme des joueurs contaminés durant leur période de confinement en les soumettant à des entraînements individuels à la forêt El Baaraouia (commune d'El Khroub) du fait qu'ils étaient entièrement asymptomatiques", a fait savoir le coach du CSC, ajoutant que les joueurs récupérés seront également alignés lors des prochaines rencontres amicales. Les joueurs Mebarakou, Redjimi, Yaich, Yettou, Der-

radji, Rahmani, Bencheikh, Ben Messaoud, Haddad, Salhi et Bedbouda, dont les résultats de contamination ont été négatifs à l'issue du dernier test de dépistage, ne se sont pas entraînés avec le groupe depuis le 8 novembre dernier, ce qui a compromis les plans de préparation de l'équipe, a souligné le technicien tlemcéen. "Ces joueurs ont été très contents pour leur réintégration dans le groupe et se sont armés de volonté pour faire valoir leur titularisation et contribuer à la concrétisation des objectifs fixés", a assuré l'entraîneur Amrani, notant que l'équipe sera dépourvue

des services du joueur Bentahar qui a été testé positif selon le dernier examen de dépistage. Pour rappel, le CS Constantine et le CA Bordj Bou Arridj se sont neutralisés (0-0), jeudi dernier en match amical préparatoire disputé au stade Ben Abdelmalek-Ramdane de Constantine, en vue du coup d'envoi de la Ligue 1 de football, prévu le week-end du 27-28 novembre. Le club constantinois s'était imposé auparavant à domicile face au NA Hussein-Dey (1-0), avant de s'incliner quelques jours plus tard à la maison face à l'Olympique Médéa (1-2).

R.S

Brève

TUNISIE

Arrestation de 3 individus soupçonnés d'appartenir à des groupes terroristes

Les unités sécuritaires à Bizerte (nord de la Tunisie) ont arrêté dimanche 3 individus soupçonnés d'appartenir à des groupes terroristes, rapporte l'Agence TAP citant une source sécuritaire. Lors d'une perquisition aux domiciles de ces suspects, qui sont originaires respectivement de Bizerte-nord, Menzel Bourguiba et de Bizerte, des documents et ouvrages incitant au terrorisme et au Jihad ont été trouvés. Selon la même source, les suspects ont été placés en garde à vue dans l'attente qu'ils seront traduits devant le pôle judiciaire anti-terroriste à Tunis.

SYRIE

Le vice-ministre Fayçal Moqdad nommé chef de la diplomatie

Le vice-ministre syrien des Affaires étrangères Fayçal Moqdad a été nommé chef de la diplomatie en remplacement de Walid Mouallem, décédé lundi dernier, a annoncé dimanche la présidence syrienne. M. Moqdad, 66 ans, sera remplacé à son poste par le représentant permanent de la Syrie à l'ONU, Bachar al-Jaafari, selon un décret du président Bachar al-Assad. Un second décret désigne l'ambassadeur Bassam al-Sabbagh pour remplacer M. Jaafari aux Nations unies. Chef de la diplomatie syrienne depuis 14 ans, Walid Mouallem est décédé à l'âge de 79 ans après avoir été un pilier du régime, conservant son portefeuille régulier pendant la guerre et malgré plusieurs remaniements. Sans préciser les causes de son décès, le gouvernement a annoncé la mort du ministre, dont l'état de santé se dégradait depuis quelque temps. En 2014, il avait subi une opération à cœur ouvert à l'hôpital



tal américain de Beyrouth. Son successeur est originaire de Deraa, dans le sud du pays. Il est titulaire d'un doctorat en littérature anglaise d'une université de

Prague. Fayçal Moqdad a commencé sa carrière diplomatique en 1994. En 1995, il rejoint la délégation syrienne auprès de l'ONU avant d'être nommé en

2003 représentant permanent de la Syrie aux Nations unies. En 2006, il retourne en Syrie après avoir été nommé vice-ministre des Affaires étrangères.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA D'ALGER
NIF N° 408016000016049

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 21/2020
Travaux de reste à réaliser du Centre de Cardiologie et de Chirurgie Cardio-Pédiatrique de 80 lits à Mahelma- Alger, LOT N° 05 : HVAC (climatisation centrale -chaud et froid-, ventilation mécanique, traitement d'air, Désenfumage) ;

La Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya d'Alger lance un Appel d'Offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatives à l'opération : Travaux de reste à réaliser du Centre de Cardiologie et de Chirurgie Cardio-Pédiatrique de 80 lits à Mahelma LOT N° 05 : HVAC (climatisation centrale -chaud et froid-, ventilation mécanique, traitement d'air, Désenfumage) ;

Les soumissionnaires admis à concourir sont ceux dont les capacités répondent aux critères suivants :

-Capacités Professionnelles : - Un certificat de qualification et de classification professionnelle, en cours de validité à la date de la soumission et justifiant de :
• L'entreprise doit être qualifiée en bâtiment, comme activité principale, **catégorie 04** ou plus.
• Ayant les Codes : 335- (du 3521 au 3551) ou 351-(du 3525 au 3540).

- Références professionnelles : Ayant réalisé durant les dix (10) dernières années, au moins un projet similaire (travaux de climatisation, traitement d'air, désenfumage, ventilation mécanique...au niveau d'un hôpital) ou au niveau d'un équipement public de catégorie « C » du secteur du bâtiment justifié par une attestation de bonne exécution.

-Capacités techniques :

Moyens humains : disposant d'au moins un ingénieur en équipement ou en génie-climatique bâtiment, justifié par la copie du diplôme et la déclaration d'affiliation à la sécurité sociale.

-Moyens matériels : Ayant un minimum de matériel en propriété :
Un (01) fourgon ou un camion de 2,5 tonnes ou plus, justifié par la carte grise ou la carte jaune et la police d'assurance, en cours de validité, à la date de la soumission.

-Capacité financière : Ayant réalisé une moyenne du chiffre d'affaire durant les trois (03) dernières années (2019, 2018 et 2017) ≥ 50.000.000,00 DA, justifiée par les copies des bilans financiers.

Dossier de candidature contient : Déclarations de candidature et de probité, certificat de qualification et de classification professionnelle, attestations de bonne exécution, bilans financiers des 03 dernières années, moyens humains, moyens matériels

offre technique contient : déclaration à souscrire, mémoire technique, moyens humains, moyens matériels et le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « Lu et accepté » ;

offre financière contient : lettre de soumission, hordereau des prix unitaire, détail quantitatif et estimatif.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées avec indication de la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une enveloppe extérieure cachetée et anonyme portant la mention suivante :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°.....
Travaux de reste à réaliser du Centre de Cardiologie et de Chirurgie Cardio-Pédiatrique de 80 lits à Mahelma- Alger, LOT N° 05 : HVAC (climatisation centrale -chaud et froid-, ventilation mécanique, traitement d'air, Désenfumage)

Les offres doivent être déposées à la Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya d'Alger.

La durée de préparation des offres est fixée à **15 jours**, à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux.

La date et heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12 H 00 mn.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu à la Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya d'Alger, le jour de dépôt des offres à 13h 00.

La durée de validité des offres est égale à « la durée de préparation des offres augmenté de trois mois ».

LA NATION 24/11/2020 ANEP 2016019013

CAMEROUN (EXTRÊME-NORD)

Un mort et deux blessés après une incursion du groupe Boko Haram

Un civil a été tué et deux autres blessés après une incursion du groupe terroriste Boko Haram survenue dans la nuit de samedi dans la région camerounaise de l'Extrême-Nord, a-t-on appris dimanche de sources locales. L'attaque a eu lieu à Gansé, petite localité de l'arrondissement de Mora, chef-lieu du département de Mayo-Sava

qui est un foyer des attaques terroristes. Selon les témoignages des riverains, arrivés dans la localité, les terroristes ont commencé à tirer, semant au passage la panique dans les ménages. Un villageois, qui fuyait la scène, a été mortellement atteint par balles, deux autres villageois ont également été blessés, a indiqué un membre du comité de vigilance de la

localité, sous le couvert d'anonymat. Les terroristes se sont rendus dans un autre village, où ils ont fouillé des maisons et emporté des denrées alimentaires et des effets vestimentaires avant de prendre la fuite, a-t-il poursuivi, sans pouvoir confirmer s'il y a eu des pertes humaines dans cette seconde incursion.

GUATEMALA

Nouvelles manifestations exigeant le départ du président

Des centaines de Guatémaltèques ont de nouveau manifesté dimanche pour réclamer la démission du président conservateur Alejandro Giammattei, auquel il reproche notamment de consacrer trop peu de ressources étatiques à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. "Je préfère mourir en tant que rebelle plutôt que vivre en tant qu'esclave" et "Giammattei, dehors", pouvait-on lire sur des banderoles de manifestants, réunis sur la place centrale, en face de l'ancien siège du gouvernement, dans le centre historique de la capitale, selon des correspondants de presse. Les protestataires réclament le départ du prési-

dent Giammattei, un médecin de 64 ans, au pouvoir depuis janvier, en rejetant le budget 2021. Les manifestations de dimanche se sont déroulées jusqu'à présent de manière pacifique, au lendemain de l'incendie du siège du Parlement par un groupe de Guatémaltèques protestant contre l'adoption du budget 2021 qui ne prévoit pas d'augmentation des dépenses sociales. Le chef de l'Etat a publié dimanche un communiqué appelant au dialogue, tout en assurant que les actions violentes de samedi était le fait de "groupes minoritaires qui cherchent à imposer un véritable coup d'Etat".

FRANCE

Nicolas Sarkozy jugé pour corruption, une première

Pour la première fois dans l'histoire de l'après-guerre, un ancien président français est jugé pour corruption : Nicolas Sarkozy comparait hier dans l'affaire dite des "écoutes" aux côtés d'un ami avocat et d'un ancien haut magistrat.



Avant lui, seul un autre ex-président, Jacques Chirac, avait été jugé et condamné en 2011 à deux ans de prison avec sursis pour détournement de fonds publics mais M. Sarkozy est le premier chef d'Etat accusé pour corruption. Nicolas Sarkozy, 65 ans, s'est dit "combattif" dans la perspective du procès où seront jugés aussi l'avocat Thierry Herzog et le juge à la retraite, Gilbert Azibert. Pour l'ex-président qui clame son innocence, cette affaire est "un scandale qui restera dans les annales". Retiré de la politique depuis sa défaite à la primaire de la droite fin 2016, M. Sarkozy avait dix ans de prison et un million d'euros d'amende pour corruption et trafic d'influence, comme ses co-prévenus - jugés en outre pour violation du secret professionnel. La tenue du procès, prévu pour durer trois semaines, dépendra de l'épidémie de Covid-19 qui a

perturbé les audiences d'autres affaires à Paris ces dernières semaines, et à une demande de renvoi pour raisons médicales, déposée par le juge Azibert, 73 ans. L'affaire des "écoutes" trouve son origine dans un autre dossier judiciaire qui menace Nicolas Sarkozy : les soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007. Dans ce cadre, les juges avaient décidé en septembre 2013 de placer l'ancien président sur écoute, et découvert, début 2014, qu'il utilisait une ligne secrète, sous le pseudonyme "Paul Bismuth", pour communiquer avec son avocat Thierry Herzog. Selon l'accusation, certaines de leurs conversations ont révélé l'existence d'un pacte de corruption : Nicolas Sarkozy a, par l'intermédiaire de Me Herzog, envisagé d'apporter un "coup de pouce" à M. Azibert pour l'aider à obtenir un poste dans la Principauté de Monaco qu'il convoi-

taut, mais qu'il n'a jamais obtenu. En contrepartie, selon le parquet, ce haut magistrat a fourni des informations, couvertes par le secret, sur une procédure engagée en cassation par M. Sarkozy en marge d'un autre dossier (affaire Bettencourt), et a tenté d'influer sur ses collègues. Après avoir bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire Bettencourt fin 2013, Nicolas Sarkozy avait en effet saisi la Cour de cassation pour faire annuler la saisie de ses agendas présidentiels, susceptibles d'intéresser la justice dans d'autres procédures. Dans des discussions fleuries avec son avocat, socle de l'accusation, l'ex-président s'engageait à intervenir en faveur du juge Azibert. "Moi, je le fais monter", "je l'aiderai", dit-il ainsi à Me Herzog. Peu après, il déclare qu'il a renoncé à faire "la démarche" auprès des autorités monégasques. Pour les enquêteurs, ce revirement pourrait

venir de la découverte par les deux hommes que leurs téléphones officiels étaient sur écoute. Dans un réquisitoire sévère en octobre 2017, le PNF (Parquet national financier) a comparé les méthodes de Nicolas Sarkozy à celles d'"un délinquant chevronné". Les trois prévenus contestent tout "pacte de corruption". La validation des écoutes en mars 2016 par la plus haute juridiction judiciaire avait constitué une défaite majeure pour l'ancien président, qui estimait que la retranscription d'échanges entre un avocat et son client était illégale. Cette question sera à nouveau écartée lors du procès. Un autre procès attend Nicolas Sarkozy au printemps : celui de l'affaire Bygmalion sur ses frais de campagne pour l'élection présidentielle de 2012 qu'il avait perdue au profit du socialiste François Hollande.

R.I

ETHIOPIE

Un ultimatum de 72 heures aux dirigeants du Tigré

Le Premier ministre Abiy Ahmed a donné, dimanche, 72 heures aux dirigeants de la région dissidente du Tigré, cible d'une offensive militaire et menacés d'un assaut "impitoyable", pour qu'ils déposent les armes. Prix Nobel de la paix en 2019, Abiy Ahmed a déclenché cette opération le 4 novembre, accusant les responsables du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF), au pouvoir dans cette région du nord du pays, de chercher à déstabiliser le gouvernement fédéral et d'avoir attaqué deux bases militaires éthiopiennes dans la région, ce que nient les autorités tigréennes. "La route vers votre destruction touche à sa fin et nous vous demandons de vous rendre dans les prochaines 72 heures", a écrit Abiy Ahmed dans un communiqué adressé aux dirigeants du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF) qui dirige la région.

"Vous êtes à un point de non-retour. Saisissez cette dernière chance", a-t-il ajouté. L'armée éthiopienne avait auparavant prévenu de l'imminence d'une attaque contre Mekele, capitale du Tigré et siège du gouvernement local que le pouvoir fédéral cherche à déloger, appelant les civils à fuir tant qu'il est encore temps. "La prochaine bataille décisive est d'encercler Mekele avec des chars", a déclaré à des médias gouvernementaux un porte-parole de l'armée, Dejene Tsegaye. Ce dernier a ajouté à l'attention du demi-million d'habitants : "Sauvez-vous. Des directives vous ont été communiquées pour vous dissocier de la junte, après il n'y aura aucune pitié". Le chef du TPLF, Debretson Gebremichael, avait répondu dimanche en promettant de livrer des "combats acharnés" pour freiner l'avancée de l'armée éthiopienne. "Ils continueront à payer pour chaque mouvement", a-t-il déclaré.

R.I

FAISANT ROUTE VERS LA LIBYE

Une frégate allemande arraisonne un navire turc

Une frégate allemande déployée dans le cadre de l'opération européenne Irini dont le but est de contrôler l'embargo de l'Onu sur les armes contre la Libye a arraisonné un navire cargo turc qui faisait route vers le port libyen de Misrata, rapportent hier les médias turcs. Un navire cargo turc a été arraisonné puis fouillé en Méditerranée par des militaires allemands dans le cadre d'une mission européenne chargée de contrôler l'embargo sur les

armes contre la Libye, annoncent des médias turcs. Selon l'agence de presse étatique Anadolu, une frégate allemande déployée dans le cadre de l'opération européenne Irini a stoppé dans la soirée du dimanche 22 novembre, au large du Péloponnèse, ce navire turc qui faisait route vers le port libyen de Misrata. Des soldats armés sont descendus en rappel sur le navire depuis un hélicoptère avant de prendre le contrôle de la salle des commandes. Les militaires alle-

mands ont fouillé le bâtiment toute la nuit, mais n'ont trouvé que des biscuits et de la peinture, a affirmé Anadolu, selon qui le navire transportait du matériel humanitaire. Le navire turc a repris sa route hier matin après le départ des militaires, d'après l'agence. L'incident risque de susciter la colère d'Ankara, qui soutient militairement le gouvernement reconnu en Libye et affirme que personne n'a le droit de fouiller les navires turcs sans son autorisation.

OPÉRATION IRINI

Lancée en avril, l'opération Irini vise à faire respecter l'embargo des Nations unies sur les armes acheminées en Libye par les soutiens des belligérants dans ce pays en guerre. La Turquie juge cette mission navale biaisée et accuse les Européens de chercher à travers ce mécanisme à empêcher les livraisons d'armes par voie maritime destinées au gouvernement

de Tripoli tout en passant sous silence celles fournies à l'homme fort de l'est, Khalifa Haftar, par ses alliés par voies aérienne et terrestre. Selon l'UE, Irini a permis de documenter les violations de l'embargo commises par la Turquie et la Russie, deux pays impliqués dans le conflit. L'UE a sanctionné en septembre un armateur turc coupable de violations de l'embargo par le gel de ses avoirs dans l'UE.

R.I

La chute du modèle occidental

Le modèle occidental, basé sur le capitalisme et la démocratie, ne parvient plus ni à défendre l'intérêt général, ni à garantir la souveraineté populaire. En accumulant ces deux échecs, il réunit les deux ingrédients d'une révolution généralisée.

La crise du capitalisme

Historiquement, la crise de l'Occident a débuté avec la crise du capitalisme américain, en 1929. À l'époque, les livres et journaux affirmaient majoritairement que la concentration du capital stérilisait l'économie en empêchant la concurrence dans de nombreux domaines. Alors que la famine sévissait aux USA, trois modèles politiques étaient proposés par la presse de l'époque pour sortir de cette impasse économique :

- le léninisme avec la nationalisation de tous les biens de production au risque d'anéantir toute initiative individuelle ;
- le fascisme de l'ancien représentant de Lénine en Italie, Benito Mussolini, qui prévoyait non pas de lutter contre la concentration du capital, mais de l'organiser au sein de corporations, au risque de faire perdre aux salariés toute possibilité de résister à des employeurs abusifs ;
- le progressisme de Franklin Roosevelt pour qui la technologie devait relancer l'économie et apporter la solution pour autant que l'on rétablirait la concurrence en démantelant les grandes sociétés (selon la doctrine de Simon Patten).

C'est Lénine lui-même qui constata l'échec de sa théorie économique en période de guerre civile. Il libéralisa alors le commerce extérieur et autorisa même quelques entreprises privées en Union soviétique (la Nouvelle politique économique - NEP). Le fascisme ne put se développer qu'au prix d'une terrible répression. Il fut balayé par la Seconde Guerre mondiale. Le progressisme resta la règle jusque dans les années 1980 où il fut contesté par la déréglementation de Ronald Reagan et Margaret Thatcher.

Ce quatrième modèle est désormais lui aussi remis en cause par la destruction des classes moyennes provoquée par la globalisation. Le président Bush père pensa qu'à la disparition de l'URSS, la recherche de la prospérité devait remplacer la rivalité militaire entre Washington et Moscou. Il autorisa quelques sociétés US à faire alliance avec le Parti communiste chinois et à délocaliser des usines sur la côte chinoise. Même si les travailleurs chinois n'étaient pas du tout formés, le coût de leur travail était vingt fois inférieur en Chine à ce qu'il était aux USA, ces sociétés accumulèrent des profits colossaux qui leur permirent d'imposer une concentration dans certains secteurs bien plus forte qu'en 1929. En outre, elles tirèrent l'essentiel de leurs profits, non plus de la production de biens et de services, mais des revenus de leurs liquidités. Le capitalisme changea une nouvelle fois de nature. Il n'était plus productif, mais était de-

venu financier.

Les travailleurs chinois, s'étant progressivement formés, sont devenus aujourd'hui aussi coûteux que les travailleurs US, de sorte que les délocalisations affectent désormais leur propre pays au profit du Vietnam et de l'Inde cette fois. On est revenu au point de départ. Les sociétés US qui ont entrepris de délocaliser leurs emplois en Chine et de financiariser leurs activités sont parvenues à amalgamer leur idéologie de la « globalisation économique » avec la mondialisation de l'usage de nouvelles techniques ; deux choses sans lien entre elles. En effet, si les nouvelles techniques peuvent être utilisées partout dans le monde, elles ne peuvent pas l'être en même temps tant elles requièrent de l'énergie et des matières premières.

Elles ont donc convaincu le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld de diviser le monde en deux : d'un côté une zone de consommation globale, autour des USA, de la Russie et de la Chine, de l'autre une zone de ressource chargée d'alimenter la première. Le Pentagone décida alors de détruire les structures étatiques du Moyen-Orient élargi afin que les populations de cette région ne puissent pas opposer de résistance à ce projet ; ce que George W. Bush appela la « guerre sans fin ». Effectivement des guerres éternelles débutèrent en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en Syrie, au Yémen, chaque fois prétendant pour des raisons distinctes, mais toujours avec les mêmes agresseurs, les jihadistes.

En 2017, Donald Trump et Xi Jinping décidèrent au même moment de lutter contre ce phénomène, le premier par le nationalisme protectionniste et le second par le nationalisme économique. Cependant, la réforme fiscale proposée par Trump fut rejetée par le Congrès : le Border Adjustment Act prévoyait de libéraliser les exportations et de taxer à 20 % toutes les importations. De son côté, Xi Jinping créa lors du XIXème congrès du PCC un organe de contrôle de la conformité des objectifs des entreprises à ceux de la Nation, le Front uni. Un représentant de l'État fut introduit dans le conseil d'administration de chaque grande entreprise.

L'échec de Trump à faire passer son projet fiscal le conduisit à tenter d'en obtenir les mêmes avantages en déclarant une guerre des droits de douanes contre la seule Chine. Le PCC lui répondit en essayant à la fois de développer son marché intérieur et d'orienter sa surproduction vers l'Europe. Cette dernière en paya immédiatement le prix. Comme toujours lorsque les gouvernements ne sont pas attentifs à la détresse de leur peuple, le

problème économique provoque une crise politique.

La crise de la démocratie

Contrairement à une idée reçue fondée sur l'apparence des choses, ce n'est pas le choix d'un nouveau régime politique, mais la défense des intérêts collectifs qui suscite des révolutions. Dans le monde moderne, il s'agit toujours d'un patriotisme. Dans tous les cas, ceux qui se révoltent pensent, à tort ou à raison, que leurs gouvernements sont au service d'intérêts étrangers, qu'ils ne sont plus des alliés, mais des ennemis.

L'ordre international qui s'est imposé après la Seconde Guerre mondiale était supposé servir l'intérêt général, ce que soit par une forme de démocratie ou par une forme de dictature du prolétariat. Cependant ce système ne pouvait pas fonctionner sur la durée dans des États non-souverains comme ceux de l'Otan ou du Pacte de Varsovie. À un moment ou à un autre, les dirigeants de ces États ont été amenés à trahir leur peuple et à servir leur suzerain, les USA ou l'URSS. Ce système a été accepté tout le temps durant lequel, à tort ou à raison, chacun le pensait indispensable pour vivre en paix. Cette raison n'existe plus aujourd'hui, mais l'Otan est toujours là, désormais sans légitimité.

L'Otan, sorte de Légion étrangère des États-Unis et du Royaume-Uni, a pensé et créé ce qu'est devenu l'Union européenne. Au départ, il s'agissait d'ancrer l'Europe de l'Ouest dans le camp occidental. Aujourd'hui, de par les traités, l'Union européenne subordonne sa Défense à l'Otan. Dans la pratique, pour les peuples de l'UE, l'Alliance de l'Atlantique-Nord est le volet militaire d'un ensemble dont l'UE est le volet civil. L'Otan impose ses normes, fait construire les infrastructures dont elle a besoin, et se fait financer via des institutions opaques. Tout ceci est masqué aux yeux de ses habitants à qui l'on explique, par exemple, que le Parlement européen vote les normes, alors qu'il ne fait que ratifier les textes de l'Otan présentés par la Commission. Il ne faut aucun doute que, bien qu'ils la subissent sans broncher, les citoyens n'acceptent pas cette organisation : ils n'ont cessé de s'opposer à l'idée d'une Constitution européenne. Parallèlement, le concept de démocratie a été profondément transformé. Il ne s'agit plus de garantir le « pouvoir du peuple », mais de se soumettre à l'« état de droit » ; deux concepts inconciliables. Désormais des magistrats décident à la place du peuple quels justiciables auront le droit de le représenter et lesquels en seront privés. Ce transfert de souveraineté, des peuples aux systèmes judiciaires, est in-

dispensable pour maintenir la domination effective des Anglo-Saxons sur les membres de l'UE. D'où l'acharnement de Bruxelles à imposer « l'état de droit » à la Pologne et à la Hongrie.

La révolte

L'effondrement du niveau de vie des petites gens aux USA sous Barack Obama a suscité l'élection de Donald Trump. L'accélération des délocalisations d'Europe en conséquence de la guerre douanière entre les USA et la Chine a provoqué le mouvement des Gilets jaunes en France.

Cette révolte populaire se matérialisa dans les premières semaines de ce mouvement (avec la revendication du Référendum d'initiative citoyenne — RIC — d'Étienne Chouard). Elle s'inscrivit dans la ligne de la candidature de l'humoriste Coluche à la présidence française, en 1981 (« Tous ensemble pour leur foutre au cul ») et des manifestations de l'humoriste italien Beppe Grillo en 2007 (« Vaffanculo », c'est-à-dire Qu'ils aillent se faire foutre). Progressivement, la dérision s'accompagne d'une colère toujours plus forte et plus obscure.

Il faut bien comprendre que la question du refus de la domination militaire US a précédé celle de la globalisation économique, mais que c'est cette dernière qui a ouvert la révolte. De même, il faut distinguer les revendications patriotiques des Gilets jaunes, drapeau national en tête, de celle des trotskystes qui ont rapidement pris le contrôle de leur mouvement et l'ont détourné en attaquant des symboles de la Nation, en vandalisant l'Arc de triomphe et la statue de la Marseillaise. En résumé, la révolte actuelle est à la fois le fruit de trois-quarts de siècle de domination anglo-saxonne sur les membres de l'Union européenne et de l'hyper-concentration du capital globalisé. En s'additionnant, ces deux crises forment une bombe à retardement qui, si elle n'est pas désamorcée, explosera au détriment de tous. Cette révolte est parvenue maintenant à une véritable conscience du problème, mais n'a pas encore la maturité nécessaire pour ne pas être subvertie par les gouvernements européens.

En ne cherchant même pas à régler les problèmes posés, ceux-ci espèrent jouir de leurs privilèges le plus longtemps possible, sans avoir à prendre leurs responsabilités. Ce faisant, ils n'ont d'autre choix que de pousser à la guerre ou de risquer d'être renversés avec une grande violence.

Par Thierry Meyssan

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
 CHÉ 50/99 Z H U ILLIZI
 DE LA WILAYA D'ILLIZI
 NIF 4001 33019000 852

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
 Appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 009/2020

En application des dispositions du décret présidentiel N° : 15-247 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public notamment les articles 82-99-161 et 195, l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya d'Illizi informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°009/2020 relatif à : la réalisation de 500/900 logements publics localités urbaines, type F3 (RDC), y compris V.R.D, du programme quinquennal 2010-2014 - POS N°13 commune d'IN AMENAS - Wilaya d'ILLIZI.

Lot A : 258 logements type F03 (RDC)
 paru en date du 03/06/2020 dans les deux quotidiens " EL WATAN " , et dans le BOMOP que suit à :
 - l'avis d'attribution provisoire publiée le:23/08/2020 dans les deux quotidiens " EL WATAN " , et dans le BOMOP ,
 - la décision de la commission sectorielle N:506/2020 en date du 28/09/2020,
 - procès-verbal de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du : 22-10-2020 , portant sur l'évaluation complémentaire des offres .

Il a été décidé l'attribution provisoire du marché à l'entreprise suivante :

LOTS	ETB	NIF	Note obtenue	Montant de l'offre en TTC	Montant corrigé en TTC	Délais de réalisation	Observation
LOT A	ATALLAH ABDELAH	1 987 3903 00027 31	45.75/90	1 050 325 307,89	1 054 361 868,59	40 Mois	/

En application de l'article 82 du décret présidentiel N° : 247 /15 du : 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats de leurs offres, peuvent se rapprocher de la direction générale de l'office, au plus tard 10 jours après la première parution du présent avis d'attribution provisoire, dans le BOMOP ou la presse quotidienne.

Tout soumissionnaire contestant cette décision , peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis d'attribution provisoire, dans le BOMOP ou la presse quotidienne , auprès de la commission des marchés de l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya d'illizi .

Le Directeur Général
ANEP 2016017622

LA NATION 24/11/2020